

Le 10 avril 2025

Pôle Population  
Direction de l'Enfance et de la Jeunesse  
Service Périscolaire  
Dossier suivi par M. MANIERE Franck  
Dossier suivi par Mme ROUSSEAUX Sabrina

03 24 32 42 95

[franck.maniere@mairie-charlevillemezieres.fr](mailto:franck.maniere@mairie-charlevillemezieres.fr)

[sabrina.fortier@mairie-charlevillemezieres.fr](mailto:sabrina.fortier@mairie-charlevillemezieres.fr)

Objet : Inscriptions activités périscolaires  
Nos références : VC/FM/SR/

Mesdames, Messieurs,

Les inscriptions à la restauration et aux accueils du matin et du soir sont ouvertes du 10 avril au 11 juillet 2025.

**Nouveauté pour la restauration scolaire et les accueils du matin et du soir :**

Vous pouvez désormais vous inscrire sur votre Espace CMZ Famille.

Si vous n'avez pas encore d'espace personnel, vous devez le créer et récupérer votre clé enfance auprès du service Accueil des Familles – Périscolaire (voir brochure « Ma Ville et Moi » ci-jointe).

**Modalités d'inscriptions :**

Pour toutes demandes d'inscriptions périscolaires, il est nécessaire de remplir un dossier complet (PDF « interactif ») remplissable directement depuis votre ordinateur ou smartphone (si compatible) qui comprend :

- Fiche de renseignements 2025/2026
- Autorisations/Règlement/Dérogations 2025/2026
- Fiche sanitaire 2025/2026

Une seule fiche de renseignements et une seule Autorisations/Règlement/Dérogations sont à remplir pour la famille.

Par contre, la fiche sanitaire est personnelle, il faut donc en remplir une pour chaque enfant.

Pour déterminer vos tarifs pour les différentes prestations périscolaires, nous prenons en compte votre Quotient Familial de la CAF ou de la MSA. Si vous n'êtes pas affilié à l'une de ces caisses, nous prendrons en compte votre revenu fiscal de référence inscrit sur votre dernier avis d'imposition.

Les personnes domiciliées dans une autre commune et qui paient une taxe foncière à Charleville-Mézières, bénéficient du tarif carolomacérien, sur présentation de l'avis d'imposition au nom du responsable légal de l'enfant.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou un problème de santé, vous devez nous fournir un certificat médical de moins de 6 mois, indiquant la conduite à tenir.

Si vous avez déposé une demande de dossier MDPH ou que votre enfant est reconnu en situation de handicap par la MDPH, nous vous remercions de le mentionner dans la fiche de renseignements et de nous fournir les notifications nécessaires à la mise en place d'un accompagnement adapté à votre enfant.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil des mercredis, vous devez cocher la case prévue à cet effet dans la fiche de renseignements. Votre enfant sera alors dans un premier temps pré-inscrit et nous vous contacterons pour vous informer des suites.

Pour l'accueil des mercredis, nous proposons deux centres de loisirs :

- à l'école Kennedy Jaurès en centre-ville
- à l'école Les Haybions à la Ronde Couture

Les enfants seront accueillis sur site uniquement.

Concernant les petites vacances pour l'année scolaire 2025/2026, les modalités d'inscriptions vous seront envoyées par e-mail 6 semaines avant le début de chaque période.

Nous accueillerons sur le site Marie-Thérèse Berger à Aiglemont pour les enfants de 3 à 6 ans et sur le site du Château des Fées à Montcy Notre Dame pour les enfants de 7 à 14 ans.

Vous pourrez déposer votre enfant directement sur les sites, à partir de 7h30, ou le déposer sur un point de rassemblement pour 8h15.

Voici les différents points de rassemblement :

- Ecole Mozart
- Ecole Longueville Flandre (accès Rue Longueville)
- Ecole Citadelle
- Ecole Les Haybions
- Ecole Louis Hanot

Nous proposerons une garderie gratuite le soir selon les obligations professionnelles des parents, de 17h à 17h45. Si vous souhaitez bénéficier de ce service gratuit, veuillez cocher la case correspondante dans le document Autorisations/Règlement/Dérogations 2025/2026.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Véronique CORME,  
Maire-adjointe chargée du périscolaire

